

Nom commercial: Matricariae extr liq norm 0.1% äth Öl

Numéro de la matière: 225000

Version: 10 / CH

Date de révision: 24.11.2025

remplace la version: 9 / CH

Date d'impression 24.11.25

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Matricariae extr liq norm 0.1% äth Öl

N° d'article 22500000

Identification de substance / produit

UFI 6CQ3-CUNS-622U-W1M1

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Substance active pharmaceutique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour
cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 3 H226

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H226

Liquide et vapeurs inflammables.

Nom commercial: Matricariae extr liq norm 0.1% äth Öl

Numéro de la matière: 225000

Version: 10 / CH

Date de révision: 24.11.2025

remplace la version: 9 / CH

Date d'impression 24.11.25

Conseils de prudence

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
- P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
- P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- P501.3 Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Étiquetage réduit (<= 125 ml)**Pictogrammes de danger****Mention d'avertissement**

Attention

2.3. Autres dangers

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Extraits des plantes médicinales

Composants dangereux**ammoniac**

No. CAS	1336-21-6
No. EINECS	215-647-6
Numéro d'enregistrement	01-2119488876-14-XXXX

Concentration \geq 0.1 < 1 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Corr. 1B	H314
Eye Dam. 1	H318
STOT SE 3	H335
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 2	H411

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

STOT SE 3	H335	\geq 5
Aquatic Acute 1	H400	M = 10

Annotations additionnelles:

CLP

Regulation (EC) No 1272/2008, Annex VI, Notent B

Nom commercial: Matricariae extr liq norm 0.1% äth Öl

Numéro de la matière: 225000

Version: 10 / CH

Date de révision: 24.11.2025

remplace la version: 9 / CH

Date d'impression 24.11.25

Autres ingrédients**eau**

No. CAS 7732-18-5
 No. EINECS 231-791-2
 Concentration
 Le renvoi: [4]

>= 50 %

éthanol

No. CAS 64-17-5
 No. EINECS 200-578-6
 Numéro 01-2119457610-43-0098
 d'enregistrement
 Concentration >= 25 < 50 %
 Le renvoi: [3]
 Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
 Flam. Liq. 2 H225

Notent

[3] Substance à limites d'exposition professionnelle
 [4] Information volontaire

Autres données

Le produit est un article au sens de l'Article 3 n° 3 du règlement REACH et donc ne pas à être étiquetés conformément au règlement CLP. La compilation de la fiche de données de sécurité n'est pas obligatoire selon Article 31 du règlement REACH pour les articles et se fait sur une base volontaire.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin. Respiration irrégulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement et longuement avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecartez les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.

En cas d'ingestion

Consulter un médecin si nécessaire. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Eau pulvérisée, Dioxyde de carbone, Mousse stable aux alcools, Produits extincteurs en poudre, Adapter les mesures d'extinction au feu environnant

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

Nom commercial: Matricariae extr liq norm 0.1% äth Öl

Numéro de la matière: 225000

Version: 10 / CH

Date de révision: 24.11.2025

remplace la version: 9 / CH

Date d'impression 24.11.25

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation de gaz toxiques et inflammables. En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Porter un vêtement complet de protection. Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé).

Autres données

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante. Mettre les personnes en sûreté. Tenir à l'écart des sources d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés. Nettoyer.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Aire de stockage dotée d'une bonne aération.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510	3	Liquides inflammables
Classe de stockage (Suisse)	3	Liquides inflammables

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

éthanol

Liste	SUVA		
Type	MAK		
Valeur	960 mg/m ³	500 ppm(V)	
Valeur limite à courte terme	1920 mg/m ³	1000 ppm(V)	

Groupe du risque pendant la grossesse: S Remarque: SSc; Formal; INRS NIOSH

Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)

éthanol

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)
Groupe de réf.	Ouvrier

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

HÄNSELER
SWISS PHARMA

Nom commercial: Matricariae extr liq norm 0.1% äth Öl

Numéro de la matière: 225000

Version: 10 / CH

Date de révision: 24.11.2025

remplace la version: 9 / CH

Date d'impression 24.11.25

Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	343	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	950	mg/m ³

ammoniac

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Aigu	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	6.8	mg/kg

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	6.8	mg/kg

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Aigu	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	47.6	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Aigu	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	36	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	47.6	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	14	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
-------------	--------------------------------	--

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

HÄNSELER
SWISS PHARMA

Nom commercial: Matricariae extr liq norm 0.1% äth Öl

Numéro de la matière: 225000

Version: 10 / CH

Date de révision: 24.11.2025

remplace la version: 9 / CH

Date d'impression 24.11.25

Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Aigu	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	68	mg/kg
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	68	mg/kg
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Aigu	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	23.8	mg/m³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Aigu	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	7.2	mg/m³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	23.8	mg/m³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	2.8	mg/m³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Aigu	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	6.8	mg/kg
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	6.8	mg/kg

Concentration sans effet prévisible (PNEC)

Nom commercial: Matricariae extr liq norm 0.1% äth Öl

Numéro de la matière: 225000

Version: 10 / CH

Date de révision: 24.11.2025

remplace la version: 9 / CH

Date d'impression 24.11.25

ammoniac

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	0.0011	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	0.00011	mg/l

éthanol

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Conditions	Long terme	
Concentration	0.96	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	0.79	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	3.6	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment marin	
Concentration	2.9	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Conditions	Occasionel	
Concentration	2.75	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Concentration	580	mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène**

Eviter le contact avec le corps. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Consérer à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales.

Protection respiratoire - Note

nécessaire; Ne pas respirer les vapeurs, l'aérosol ou la poussière. Veiller à une ventilation adéquate.

Protection des mains

Matériau approprié Gants / résistant à les produits chimiques

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de protection anti-feu

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Nom commercial: Matricariae extr liq norm 0.1% äth Öl

Numéro de la matière: 225000

Version: 10 / CH

Date de révision: 24.11.2025

remplace la version: 9 / CH

Date d'impression 24.11.25

État de la matière Liquide, limpide**Couleur** brun**Odeur** caractéristique**Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

Valeur	> 78	°C
Source	Valeur évaluée	

Point d'éclair

Valeur	> 24	°C
Source	Valeur évaluée	

Pression de vapeur

Valeur	< 5.8	kPa
Source	Valeur évaluée	

Densité et/ou densité relative

Valeur	env. 0.95	g/cm ³
Remarque	Relative Density according specification	
Source	Valeur évaluée	

9.2. Autres informations**Temps d'écoulement**

Remarque	N'est disponible
----------	------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Danger d'inflammation ou formation de gaz ou de vapeurs inflammables avec: Air

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur. Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.4. Conditions à éviter

La chaleur

10.5. Matières incompatibles

Les métaux alcalins, De l'ammoniaque, peroxydés, Agents d'oxydation

10.6. Produits de décomposition dangereux

produits de décomposition responsables du danger: Oxyde de carbone, Dioxyde de carbone, vapeurs / gaz inflammables

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë par voie orale**

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

éthanol	
Espèces	rat

Nom commercial: Matricariae extr liq norm 0.1% äth Öl

Numéro de la matière: 225000

Version: 10 / CH

Date de révision: 24.11.2025

remplace la version: 9 / CH

Date d'impression 24.11.25

DL50	7060	mg/kg
Source Toxicology and Applied Pharmacology. Vol. 16, Pg. 718, 1970.		
éthanol		
Espèces	rat	
DL50	10470	mg/kg
ammoniac		
Espèces	rat	
DL50	350	mg/kg
Source	Banque de données de substances GESTIS	
ammoniac		
Espèces	Être humain	
LDLo	43	mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

éthanol		
Espèces	lapin	
DL50	15800	mg/kg
éthanol		
NOAEL	8232	mg/kg
ammoniac		
Remarque	Aucun données connues.	

Toxicité aiguë par inhalation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)

éthanol		
Espèces	rat	
CL 50	30000	mg/m³
Durée d'exposition	4	h
Administration/Forme	Vapeurs	
ammoniac		
Remarque	Aucun données connues.	

Corrosion/irritation cutanée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation cutanée (Composants)

éthanol		
évaluation	Non irritant	
ammoniac		
Espèces	lapin	
évaluation	fortement irritant	
méthode	OCDE 404	

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)

éthanol		
évaluation	irritant	

Nom commercial: Matricariae extr liq norm 0.1% äth Öl

Numéro de la matière: 225000

Version: 10 / CH

Date de révision: 24.11.2025

remplace la version: 9 / CH

Date d'impression 24.11.25

ammoniac

Espèces

lapin

évaluation

fortement irritant

Remarque

Le contact avec les yeux peut provoquer la cécité.

sensibilisation

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation (Composants)**ammoniac**

Espèces

cobaye

évaluation

non sensibilisant

éthanol

évaluation

non sensibilisant

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée (Composants)**ammoniac**

Voie d'exposition

par inhalation

Espèces

rat

NOAEL

0.035

mg/l

Durée d'exposition

50

Days

Mutagénicité

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité (Composants)**éthanol**

évaluation

Pas d'activité mutagène, au vu de test Ames.

ammoniac

Espèces

souris

évaluation

Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vivo.

méthode

OECD 474

ammoniac

Espèces

Salmonella typhimurium

évaluation

Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vitro.

méthode

Ames test

Toxicité pour la reproduction

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité reproductrice (Composants)**ammoniac**

Voie d'exposition

orale

Espèces

rat

Dose

408

mg/kg

évaluation

Aucun effets négatifs

méthode

OECD 422

Cancérogénicité

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité (Composants)**ammoniac**

Voie d'exposition

orale

Espèces

rat

Nom commercial: Matricariae extr liq norm 0.1% äth Öl

Numéro de la matière: 225000

Version: 10 / CH

Date de révision: 24.11.2025

remplace la version: 9 / CH

Date d'impression 24.11.25

Dose	67	mg/kg
Durée d'exposition	104	Weeks
méthode	OECD 453	
Remarque	négatif	

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)**Exposition unique**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

exposition répétée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (ingrédients)**ammoniac****Exposition unique**

évaluation Peut irriter les voies respiratoires.
Voie d'exposition par inhalation

ammoniac**exposition répétée**

Source Nicht eingestuft, basierend auf der Berechnungsmethode der CLP Verordnung.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocrinien chez l'homme.

Expériences issues de la pratique

Les vapeurs de solvant irritent les organes de la respiration. Provoque des perturbations du système nerveux central et peut conduire à des maux de tête, des troubles respiratoires ou des pertes de conscience. Le produit a un effet anesthésiant. risque d'affections hépatiques.

Autres données

les données toxicologiques concernent le composant principal.
la très longue expérience pratique a montré que manipulé correctement le produit n'a aucun effet nocif ou toxique.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons (Composants)****ammoniac**

Espèces truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)
CL 50 0.89 mg/l
Durée d'exposition 96 h

ammoniac

Espèces truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)
LOEC 0.022 mg/l
Durée d'exposition 73 d
méthode Test de débit ; FIFRA Guideline 72-1

ammoniac

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

HÄNSELER
SWISS PHARMA

Nom commercial: Matricariae extr liq norm 0.1% äth Öl

Numéro de la matière: 225000

Version: 10 / CH

Date de révision: 24.11.2025

remplace la version: 9 / CH

Date d'impression 24.11.25

Espèces	Ictalurus punctatus			
NOEC	0.06	mg/l		
Durée d'exposition	27	d		
méthode			Test de débit ; FIFRA Guideline 72-1	
ammoniac				
Espèces	Pimephales promelas			
CL 50	0.068	mg/l		
Durée d'exposition	96	h		
méthode			Test de débit ; FIFRA Guideline 72-1	
ammoniac				
Espèces	Ictalurus punctatus			
NOEC	0.048	mg/l		
Durée d'exposition	31	d		
méthode	OECD 215			
éthanol				
Espèces	cyprins dorés (Leuciscus idus)			
CL 50	8140	mg/l		
Durée d'exposition	96	h		

Toxicité pour les daphnies (Composants)

ammoniac				
Espèces	Daphnia magna			
CL 50	101	mg/l		
Durée d'exposition	48	h		
ammoniac				
Espèces	Daphnia magna			
NOEC	0.79	mg/l		
Durée d'exposition	96	h		
ammoniac				
Espèces	Daphnia magna			
NOEC	0.42	mg/l		
Durée d'exposition	21	d		
ammoniac				
Espèces	Daphnia magna			
CL 50	4.07	mg/l		
Durée d'exposition	96	h		
méthode	US-EPA			
ammoniac				
Espèces	Daphnia magna			
NOEC	0.79	mg/l		
Durée d'exposition	96	h		
méthode	US-EPA			
éthanol				
Espèces	Daphnia magna			
CE50	9000	à	14000	mg/l
Durée d'exposition	48	h		

Toxicité pour les algues (Composants)

ammoniac				
Espèces	Chlorella vulgaris			
CE50	2700	mg/l		
Durée d'exposition	18	d		

Toxicité pour les bactéries (Composants)

ammoniac

Nom commercial: Matricariae extr liq norm 0.1% äth Öl

Numéro de la matière: 225000

Version: 10 / CH

Date de révision: 24.11.2025

remplace la version: 9 / CH

Date d'impression 24.11.25

Remarque Aucun données connues.

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité (Composants)

éthanol

Valeur évaluation	94	%
	Facilement biodégradable	

ammoniac

évaluation	Facilement biodégradable
------------	--------------------------

La dégradabilité facile (Composants)

ammoniac

Demande Chimique en Oxygène (DCO) (Composants)

éthanol

Valeur	0.93	à	1.67	mg/g
--------	------	---	------	------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Log Pow (coefficient de répartition n-octanol/eau) (ingrédients)

éthanol

log Pow	-0.31
---------	-------

facteur de bioconcentration (BCF) (ingrédients)

éthanol

BCF	0.66
-----	------

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol (Composants)

ammoniac

Absorbé par le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT

Le produit ne contient aucune substance vPvB.

Résultats des évaluations PBT et vPvB (Composants)

éthanol

La substance ne pas satisfait aux exigences en matière de propriétés PBT/vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

12.7. Autres effets néfastes

Information supplémentaire sur l'écologie

Ne pas laisser parvenir le produit non dilué ou bien en grande quantité dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation. Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Nom commercial: Matricariae extr liq norm 0.1% äth Öl

Numéro de la matière: 225000

Version: 10 / CH

Date de révision: 24.11.2025

remplace la version: 9 / CH

Date d'impression 24.11.25

Déchets de résidus

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Eliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport ***

	Transport terrestre ADR/RID ***	Transport maritime IMDG/GGVSee ***	Transport aérien ***
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	1293	1293	1293
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	TEINTURES MÉDICINALES	TINCTURES, MEDICINAL	TINCTURES, MEDICINAL
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
Quantité limitée	5 l	5 l	
Les catégories de transport	3		
Code de restrictions en tunnels	D/E		

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Classe de contamination de l'eau (Allemagne)**

Classe de contamination

WGK 1

de l'eau (Allemagne)

Remarque

classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne) conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

Autres informations

Le produit ne contient aucun ingrédient figurant sur la liste des substances candidates à l'inclusion à l'annexe XIV du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec une proportion >= 0,1 % p/p.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Classification et méthode utilisée pour la dérivation de la décision concernant la classification de mélanges conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP :**

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 3

H226

basé sur des données de test

mentions de danger H-de la rubrique 2/3

Nom commercial: Matricariae extr liq norm 0.1% äth Öl

Numéro de la matière: 225000

Version: 10 / CH

Date de révision: 24.11.2025

remplace la version: 9 / CH

Date d'impression 24.11.25

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très毒ique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 2/3

Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Flam. Liq. 3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.